

GALERIE DU MUSO

Appel de candidatures aux artistes en arts visuels

Le Musée de société des Deux-Rives (MUSO) lance le présent appel de candidatures aux artistes en arts visuels au terme duquel certains seront invités à participer à un projet de galerie.

La nouvelle galerie du MUSO permettra l'exposition et la vente d'œuvres d'arts visuels. Les artistes retenus occuperont l'espace pour une durée allant de 30 à 90 jours. Selon le nombre de candidatures retenues, un artiste pourra occuper la galerie plus d'une fois par année.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'artiste devra répondre aux critères suivants pour soumettre un dossier :

- Résider et/ou pratiquer dans la MRC Beauharnois-Salaberry ou y avoir un attachement pertinent (y être né, y avoir résidé, y avoir vécu une expérience formatrice, etc.)
- Pratiquer couramment les arts visuels (incluant l'art numérique et la photographie);
- Avoir des œuvres disponibles à la vente dont une partie doivent être récentes (moins de 24 mois);
- Avoir été exposé au moins une fois (y compris dans le cadre d'une exposition collective) dans les 36 derniers mois.
- Être un artiste professionnel ou en voie de le devenir (voir Annexe);
- Qualité du dossier et de la démarche;
- Si retenu, accepter de signer une entente de vente à commission avec le MUSO.

COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER?

Les artistes intéressé.es peuvent soumettre un dossier contenant les éléments suivants :

- Un curriculum vitae artistique (incluant une description de la démarche artistique)
- Un court texte (max 200 mots) décrivant le lien avec la MRC Beauharnois-Salaberry
- Une documentation visuelle de leurs pratiques (5 à 7 images ou photos)
- Une preuve d'exposition dans les 36 derniers mois

**Veillez transmettre votre dossier par courriel uniquement à l'adresse suivante
exposition@lemuso.com**



MUSÉE de SOCIÉTÉ
DES DEUX-RIVES

ANNEXE

Pour les fins de cet appel d'offre, le MUSO utilise la définition d'artiste professionnel du Conseil des arts du Québec:

Un artiste qui :

- A reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement) ;
- Est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique) ;
- S'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet ;
- A déjà présenté des œuvres en public.